

Erratum

Volume 37, numéro 3, juillet–septembre 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028472ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028472ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1991). Erratum. *Documentation et bibliothèques*, 37(3), 93–93.

<https://doi.org/10.7202/1028472ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1991

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

finale, de la collectivité dont ils font partie. Mais, ce faisant, ils se doivent de trouver un juste équilibre entre les visions privée et publique de l'information. Cet équilibre est d'autant plus essentiel qu'il existe un risque que l'information soit de plus en plus soumise aux contrôles des gouvernements qui commencent à en reconnaître l'importance économique. On voit déjà poindre cette tendance dans les restrictions apportées à l'accès à l'information gouvernementale, pour tant défrayée par les taxes des citoyens, et dans le projet de loi sur le droit d'auteur présentement étudié à Ottawa. Une des voies à privilégier pour permettre l'accès à l'information le plus facilement possible au plus grand nombre est de démontrer aux décideurs qu'il s'agit là d'une décision plus avantageuse, y compris au plan économique, que la position visant à en restreindre l'accès.

Enfin, il ne faut pas, non plus, oublier que les centres documentaires oeuvrent dans un milieu (une municipalité, une maison d'enseignement, un centre de recherches ou une organisation) qui assure leur financement. Les bibliothèques et les centres de documentation seront une dépense acceptable à la condition d'offrir un dividende intéressant sur l'investissement. Il s'agit là d'une réalité à laquelle il est impossible d'échapper sans risquer d'ouvrir la porte à un déséquilibre qui diminuera la capacité concurrentielle de l'organisation et qui mettra en jeu l'existence même du centre documentaire.

Pour bien remplir ce rôle, l'entreprise documentaire se doit d'unir ses actions à celles de ses partenaires. Il faut qu'elle crée des liens avec les autres entreprises documentaires présentes dans le même secteur d'activités. Déjà des actions concrètes en ce sens ont été mises en place dans le secteur de l'information et de la documentation. Ainsi, l'idée du partage des ressources fait-elle de plus en plus partie du fonctionnement quotidien de beaucoup de bibliothèques et de centres de documentation.

De tout cela, il ressort clairement que le rôle des professionnels de la documentation en tant que pourvoyeurs d'informations a changé et continuera de changer de façon importante au cours des prochaines années. L'environnement documentaire n'est plus

une structure stable et prévisible. Il se compose maintenant d'un ensemble d'éléments diversifiés et dynamiques qui interagissent entre eux et qu'il faut être prêt à utiliser de façon efficace si nous voulons que les sciences de l'information et de la documentation progressent et se développent.

Être compétitif et partenaire

Quelle doit être la place de la compétitivité et du partenariat dans le cadre d'une entreprise documentaire dynamique? Notons d'abord que nous parlons bien de compétitivité et non de compétition. Alors que ce dernier terme renvoie aux notions de concours, de concurrence, de conflit et de rivalité, la compétitivité, elle, désigne la capacité pour une organisation d'offrir un produit ou un service à un coût qui se compare avantageusement à celui de ses concurrents. Elle implique l'utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières.

La notion de compétitivité est un terme récent qui est apparu suite à la mondialisation des marchés et à l'arrivée de nouveaux concurrents commerciaux. Son importance a été accentuée par la compétition accrue pour l'accès à des ressources qui se sont développées moins rapidement que les besoins. Aujourd'hui, la notion de compétitivité a été étendue aux nations: un État sera en mesure d'assurer le développement social et économique de ses habitants dans la mesure où il réussira à être compétitif. Pour ce faire, il doit faire appel à des ressources humaines compétentes qui sauront, non seulement produire des biens et des services mais, surtout, innover, disposer d'une technologie de pointe reposant sur des efforts constants en recherche et en développement et avoir accès à des capitaux suffisants.

Le rôle des bibliothèques et des centres de documentation dans la formation des ressources humaines ainsi que dans la recherche et le développement est primordial. Des ressources humaines qualifiées exigent un réseau de bibliothèques publiques, scolaires, collégiales et universitaires dynamiques pouvant disposer de collections de qualité. Quant à la recherche et au développement, leur essor repose sur un accès rapide à

l'information scientifique et technique. Les réseaux documentaires élaborés depuis quelques années par les bibliothèques universitaires et gouvernementales sont une réponse efficace à la nécessité d'avoir un système de transfert de l'information performant.

Comme on le constate, la place des centres documentaires est l'élément central de cette problématique. Leur participation est essentielle si nous désirons être collectivement plus compétitifs. Pour ce faire, il existe toutefois un préalable: joindre nos efforts à ceux des autres intervenants dans ce dossier. Il faut que tous et toutes participent collectivement à la réalisation de cet objectif d'une façon égale et complémentaire. Cette action basée sur le partenariat permettra aux centres de documentation et aux bibliothèques d'apporter une contribution essentielle à ce processus.

La compétitivité et le partenariat sont déjà des valeurs que nous partageons. Depuis de nombreuses années, les centres documentaires voient à maximiser l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières qui leur sont accordées. Ils élaborent des projets où la coopération et le partage des ressources sont à l'honneur. Il faut maintenant étendre ce processus aux institutions publiques ou privées où nous travaillons, puis à toute la société. Nous serons alors en mesure d'offrir à nos clients et à la collectivité des services sur mesure et de meilleure qualité.

Le congrès de Chicoutimi qui aura lieu à la fin septembre sera l'occasion de discuter avec nos partenaires actuels et potentiels de toute cette question. Il sera ainsi possible de trouver ensemble des moyens pour réaliser l'objectif d'être plus compétitif, ceci pour le plus grand bien de toute la société.

ERRATUM

Dans l'éditorial de la dernière livraison de *Documentation et bibliothèques* (vol. 37, no. 2 (avril-juin 1991), 51), la deuxième référence en bas de page aurait dû se lire ainsi:

Guidelines for Authors, Editors and Publishers of Literature in the Library and Information Field, Chicago, ALA, 1983.

Nous nous excusons auprès du signataire de cet éditorial.